

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 avril 2021

Nombre de conseillers

29

Présents à la séance

27 (jusqu'à 20h28)
26 (à partir de 20h28)

Nombre de pouvoirs

2 (jusqu'à 20h28)
3 (à partir de 20h28)

Nombre d'absent

0

Nombre de votants

28

L'an deux mille vingt-et-un le quinze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni Grande Salle Charles à Lillers, sous la présidence de Madame Carole DUBOIS, Maire, suivant convocation faite le 09 avril 2021.

Étaient présents : M. DASSONVAL, Mme MARGEZ, M. VERKEMPINCK, Mme MERLIN, M. WESTRELIN (jusqu'à 20h28), Mme MAUREAU, M. CARLIER, adjoints.

M. ANDRIES, M. DANIEL, M. LELONG, Mme MARLIERE, Mme GOUILLARD, M. CARON, M. LEGRAS, Mme SAELEN, Mme FONTAINE, Mme COEUGNIET, M. FEUTRY, M. GILLES, M. ANDRZEJEWSKI, Mme BRAY, M. FLAJOLLET, Mme DESQUIREZ, Mme CREMAUX, M. BAILLEUL, M. EVRARD, conseillers.

Étaient excusées : Mme DELANOY, Mme ZAGLIO.

Avait donné pouvoir : Mme DELANOY à Mme MERLIN, Mme ZAGLIO à M. DASSONVAL, M. WESTRELIN à Mme MAUREAU (à partir de 20h28).

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Philippe GILLES ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

OBJET

I-02a) Compte Administratif 2020 – Ville

Accusé de réception en préfecture
062-216205161-20210415-I-02a_15-04-21-DE
Date de télétransmission : 23/04/2021
Date de réception préfecture : 23/04/2021

Conseil Municipal du 15 avril 2021

I-02a) Compte Administratif 2020 – Ville

Monsieur Michel DASSONVAL – 1^{er} adjoint au Maire, présente à l'assemblée le compte administratif 2020, dressé par Madame le Maire, dont un exemplaire est joint à la présente.

Ce document a fait l'objet d'une présentation lors de la commission « environnement, culture, administration générale », réunie le 06 avril 2021.

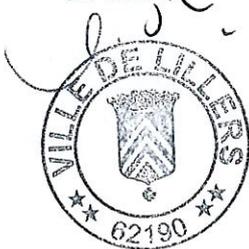
Monsieur DASSONVAL propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2020 dressé par le Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le conseil municipal, a approuvé à l'unanimité (28 voix), le Compte Administratif 2020 de la Ville.

Fait et délibéré en séances les jour, mois et ans susdits.
Suivent les signatures.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 23/04/2021
et de la Publication le 23/04/2021
Lillers, le 23/04/2021
Le Maire,



Madame le Maire,

C. DUBOIS

Accusé de réception en préfecture
062-216205161-20210415-I-02a_15-04-21-DE
Date de télétransmission : 23/04/2021
Date de réception préfecture : 23/04/2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 avril 2021

Nombre de conseillers

29

Présents à la séance

27 (jusqu'à 20h28)
26 (à partir de 20h28)

Nombre de pouvoirs

2 (jusqu'à 20h28)
3 (à partir de 20h28)

Nombre d'absent

0

Nombre de votants

28

L'an deux mille vingt-et-un le quinze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni Grande Salle Charles à Lillers, sous la présidence de Madame Carole DUBOIS, Maire, suivant convocation faite le 09 avril 2021.

Étaient présents : M. DASSONVAL, Mme MARGEZ, M. VERKEMPINCK, Mme MERLIN, M. WESTRELIN (jusqu'à 20h28), Mme MAUREAU, M. CARLIER, adjoints.

M. ANDRIES, M. DANIEL, M. LELONG, Mme MARLIERE, Mme GOUILLARD, M. CARON, M. LEGRAS, Mme SAELEN, Mme FONTAINE, Mme COEUGNIET, M. FEUTRY, M. GILLES, M. ANDRZEJEWSKI, Mme BRAY, M. FLAJOLLET, Mme DESQUIREZ, Mme CREMAUX, M. BAILLEUL, M. EVRARD, conseillers.

Étaient excusées : Mme DELANOY, Mme ZAGLIO.

Avaient donné pouvoir : Mme DELANOY à Mme MERLIN, Mme ZAGLIO à M. DASSONVAL, M. WESTRELIN à Mme MAUREAU (à partir de 20h28).

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Philippe GILLES ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

OBJET

I-2b) Compte Administratif 2020 – Service pompes funèbres

Accusé de réception en préfecture
062-216205161-20210415-1-02b_15-04-21-DE
Date de télétransmission : 23/04/2021
Date de réception préfecture : 23/04/2021

Conseil Municipal du 15 avril 2021

I-2b) Compte Administratif 2020 – Service pompes funèbres

Monsieur Michel DASSONVAL, 1^{er} adjoint au Maire, présente à l'assemblée le compte administratif 2020 du service pompes funèbres, dressé par Madame le Maire, dont un exemplaire est joint à la présente.

Ce document a fait l'objet d'une présentation lors de la commission « environnement, culture, administration générale », réunie le 06 avril 2021.

Madame DASSONVAL propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2020 du service pompes funèbres dressé par le Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le conseil municipal, a approuvé à l'unanimité (28 voix) le Compte Administratif 2020 du service pompes funèbres.

Fait et délibéré en séances les jour, mois et ans susdits.
Suivent les signatures.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 23/04/2021
et de la Publication le 23/04/2021
Lillers, le 23/04/2021
Le Maire,



Madame le Maire,

C. DUBOIS

Accusé de réception en préfecture
062-216205161-20210415-1-02b_15-04-21-DE
Date de télétransmission : 23/04/2021
Date de réception préfecture : 23/04/2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 avril 2021

Nombre de conseillers

29

Présents à la séance

27 (jusqu'à 20h28)
26 (à partir de 20h28)

Nombre de pouvoirs

2 (jusqu'à 20h28)
3 (à partir de 20h28)

Nombre d'absent

0

Nombre de votants

28

L'an deux mille vingt-et-un le quinze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni Grande Salle Charles à Lillers, sous la présidence de Madame Carole DUBOIS, Maire, suivant convocation faite le 09 avril 2021.

Étaient présents : M. DASSONVAL, Mme MARGEZ, M. VERKEMPINCK, Mme MERLIN, M. WESTRELIN (jusqu'à 20h28), Mme MAUREAU, M. CARLIER, adjoints.

M. ANDRIES, M. DANIEL, M. LELONG, Mme MARLIERE, Mme GOUILLARD, M. CARON, M. LEGRAS, Mme SAELEN, Mme FONTAINE, Mme COEUGNIET, M. FEUTRY, M. GILLES, M. ANDRZEJEWSKI, Mme BRAY, M. FLAJOLLET, Mme DESQUIREZ, Mme CREMAUX, M. BAILLEUL, M. EVRARD, conseillers.

Étaient excusées : Mme DELANOY, Mme ZAGLIO.

Avaient donné pouvoir : Mme DELANOY à Mme MERLIN, Mme ZAGLIO à M. DASSONVAL, M. WESTRELIN à Mme MAUREAU (à partir de 20h28).

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Philippe GILLES ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

OBJET

I-2c) Compte Administratif 2020 – Camping municipal

Accusé de réception en préfecture
062-216205161-20210415-I-02c_15-04-21-DE
Date de télétransmission : 23/04/2021
Date de réception préfecture : 23/04/2021

Conseil Municipal du 15 avril 2021

I-2c) Compte Administratif 2020 – Camping municipal

Monsieur Michel DASSONVAL, 1^{er} adjoint au Maire, présente à l'assemblée le compte administratif 2020 du camping municipal, dressé par Madame le Maire, dont un exemplaire est joint à la présente.

Ce document a fait l'objet d'une présentation lors de la commission « environnement, culture, administration générale », réunie le 06 avril 2021.

Monsieur DASSONVAL propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2020 du camping municipal dressé par le Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le conseil municipal, a approuvé à l'unanimité (28 voix) le Compte Administratif 2020 du camping municipal.

Fait et délibéré en séances les jour, mois et ans susdits.
Suivent les signatures.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 23/04/2021
et de la Publication le 23/04/2021
Lillers, le 23/04/2021
Le Maire,



Madame le Maire,

C. DUBOIS

Accusé de réception en préfecture
062-216205161-20210415-1-02c_15-04-21-DE
Date de télétransmission : 23/04/2021
Date de réception préfecture : 23/04/2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 avril 2021

Nombre de conseillers

29

Présents à la séance

27 (jusqu'à 20h28)
26 (à partir de 20h28)

Nombre de pouvoirs

2 (jusqu'à 20h28)
3 (à partir de 20h28)

Nombre d'absent

0

Nombre de votants

28

L'an deux mille vingt-et-un le quinze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni Grande Salle Charles à Lillers, sous la présidence de Madame Carole DUBOIS, Maire, suivant convocation faite le 09 avril 2021.

Étaient présents : M. DASSONVAL, Mme MARGEZ, M. VERKEMPINCK, Mme MERLIN, M. WESTRELIN (jusqu'à 20h28), Mme MAUREAU, M. CARLIER, adjoints.

M. ANDRIES, M. DANIEL, M. LELONG, Mme MARLIERE, Mme GOUILLARD, M. CARON, M. LEGRAS, Mme SAELEN, Mme FONTAINE, Mme COEUGNIET, M. FEUTRY, M. GILLES, M. ANDRZEJEWSKI, Mme BRAY, M. FLAJOLLET, Mme DESQUIREZ, Mme CREMAUX, M. BAILLEUL, M. EVRARD, conseillers.

Étaient excusées : Mme DELANOY, Mme ZAGLIO.

Avaient donné pouvoir : Mme DELANOY à Mme MERLIN, Mme ZAGLIO à M. DASSONVAL, M. WESTRELIN à Mme MAUREAU (à partir de 20h28).

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Philippe GILLES ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

OBJET

I-02d) Compte Administratif 2020– Lotissement ZA RD 943

Accusé de réception en préfecture
062-216205161-20210415-I-02d15-04-21-DE
Date de télétransmission : 23/04/2021
Date de réception préfecture : 23/04/2021

Conseil Municipal du 15 avril 2021

I-02d) Compte Administratif 2020– Lotissement ZA RD 943

Monsieur Michel DASSONVAL, 1^{er} adjoint au Maire, présente à l'assemblée le compte administratif 2020 du lotissement de la ZA RD 943, dont un exemplaire est joint à la présente.

Ce document a fait l'objet d'une présentation lors de la commission « environnement, culture, administration générale », réunie le 06 avril 2021.

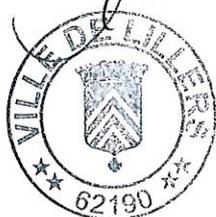
Monsieur DASSONVAL propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2020 du lotissement de la ZA RD 943 dressé par le Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le conseil municipal, a approuvé à l'unanimité (28 voix) le Compte Administratif 2020 du lotissement ZA RD 943.

Fait et délibéré en séances les jour, mois et ans susdits.
Suivent les signatures.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 23/04/2021
et de la Publication le 23/04/2021
Lillers, le 23/04/2021
Le Maire,



Madame le Maire,

C. DUBOIS

Accusé de réception en préfecture
062-216205161-20210415-I-02d15-04-21-DE
Date de télétransmission : 23/04/2021
Date de réception préfecture : 23/04/2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
Séance du 15 avril 2021

<u>Nombre de conseillers</u>	L'an deux mille vingt-et-un le quinze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni Grande Salle Charles à Lillers, sous la présidence de Madame Carole DUBOIS, Maire, suivant convocation faite le 09 avril 2021.
29	
<u>Présents à la séance</u>	<u>Étaient présents</u> : M. DASSONVAL, Mme MARGEZ, M. VERKEMPINCK, Mme MERLIN, M. WESTRELIN (jusqu'à 20h28), Mme MAUREAU, M. CARLIER, adjoints.
27 (jusqu'à 20h28) 26 (à partir de 20h28)	M. ANDRIES, M. DANIEL, M. LELONG, Mme MARLIERE, Mme GOILLARD, M. CARON, M. LEGRAS, Mme SAELEN, Mme FONTAINE, Mme COEUGNIET, M. FEUTRY, M. GILLES, M. ANDRZEJEWSKI, Mme BRAY, M. FLAJOLLET, Mme DESQUIREZ, Mme CREMAUX, M. BAILLEUL, M. EVRARD, conseillers.
<u>Nombre de pouvoirs</u>	<u>Étaient excusés</u> : Mme DELANOY, Mme ZAGLIO.
2 (jusqu'à 20h28) 3 (à partir de 20h28)	<u>Avaient donné pouvoir</u> : Mme DELANOY à Mme MERLIN, Mme ZAGLIO à M. DASSONVAL, M. WESTRELIN à Mme MAUREAU (à partir de 20h28).
<u>Nombre d'absent</u>	Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
0	
<u>Nombre de votants</u>	Monsieur Jean-Philippe GILLES ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.
28	

OBJET

**I-02 e) Compte Administratif 2020 – Lotissement ARMADA
rue Philiomel**

Accusé de réception en préfecture
062-216205161-20210415-I-02e-15-04-21-DE
Date de télétransmission : 23/04/2021
Date de réception préfecture : 23/04/2021

Conseil Municipal du 15 avril 2021

I-02 e) Compte Administratif 2020 – Lotissement ARMADA rue Philiomel

Monsieur Michel DASSONVAL présente à l'assemblée le compte administratif 2020 du lotissement ARMADA rue Philiomel, dressé par Madame le Maire, dont un exemplaire est joint à la présente.

Ce document a fait l'objet d'une présentation lors de la commission « environnement, culture, administration générale », réunie le 06 avril 2021.

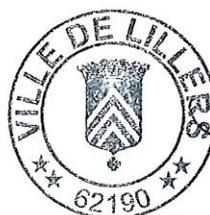
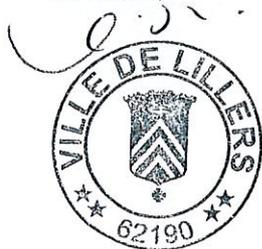
Monsieur DASSONVAL propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2020 du lotissement ARMADA rue Philiomel dressé par le Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le conseil municipal, a approuvé à l'unanimité (28 voix) le Compte Administratif 2020 du lotissement ARMADA rue Philiomel.

Fait et délibéré en séances les jour, mois et ans susdits.
Suivent les signatures.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 23/04/2021
et de la Publication le 23/04/2021
Lillers, le 23/04/2021.
Le Maire,



Madame le Maire,

C. DUBOIS

Accusé de réception en préfecture
062-216205161-20210415-I-02e_15-04-21-DE
Date de télétransmission : 23/04/2021
Date de réception préfecture : 23/04/2021